



# Snep-UNSA Agir & Obtenir

## Prime d'équipement informatique allouée aux enseignants

Cette prime annuelle de **176 € brut** est versée à taux plein quelle que soit la quotité de service

*Les personnels en situation précaire (MA-DA, suppléant) en bénéficient s'ils ont un CDI ou un contrat à l'année ou des contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an (sauf si interruption entre deux contrats > 4 mois)*

A compter du 1er janvier  
2021

Les professeurs documentalistes en sont clairement exclus

Pétition à ce sujet :

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-reconnaissance-du-metier-de-professeur-documentaliste>

13 rue François Valleton - 07200 Aubenas - 04 75 35 58 83  
Maison des syndicats - 17 rue G. Bizet - 26000 Valence - 04 75 82 83 18  
Bourse du travail - 32 Ave de l'Europe - 38000 Grenoble - 04 76 23 38 54  
77 Rue Ambroise Croizat - 73000 Chambéry - 04 79 62 28 72  
13 bis Boulevard du Fier - 74000 Annecy - 06 52 60 83 11

contact: [ac-grenoble@snep-unsas.fr](mailto:ac-grenoble@snep-unsas.fr)



Grenoble\_S\_Unsa